

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE

CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 12 2022

L'an deux mil vingt deux, le seize décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M.C George, M.C Michel, M. Ganassali, Y. Gallois, E. Schaeffer, C. Charton.

Absents excusés : J. Pinet (pouvoir à M. Ganassali), S. Gauthier (pouvoir à M.C Michel), N. Bertin (pouvoir à V. Lombart), R. Colin (pouvoir à M.C George), G. Pirot (pouvoir à E. Schaeffer).

Absent : M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Démission d'un conseiller municipal

Suite à son changement de situation professionnelle, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Géraldine CORDIER.
La lettre de démission de Madame CORDIER a été transmise en Préfecture.

Suppression de la régie Bibliothèque

Délibération n°36

Dans le cadre de la politique de lecture publique, il est proposé de rendre l'accès à la Bibliothèque gratuit pour tous.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rendre l'accès à la Bibliothèque municipale gratuit pour tous et, en conséquence, de supprimer la régie Bibliothèque.

Attribution de cadeaux de naissance

Délibération n°37

Monsieur le Maire rappelle que la Commune offre traditionnellement des bons d'achat aux administrés pour marquer une naissance.
Il souhaite reconduire cette opération au vu des avis de naissance reçus en mairie.

Il est proposé cette année, que chaque foyer concerné par une naissance en 2022, reçoive trois bons d'achat nominatifs de 10 euros chacun, à utiliser dans les commerces locaux et sur le marché de Triaucourt.
La date limite d'utilisation de ces bons est fixée au 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- d'offrir à chaque famille de nouveau-né, trois bons d'achat de 10 euros chacun valables dans les commerces locaux et sur le marché de Triaucourt jusqu'au 30 juin 2023.

Attribution de bons d'achat au personnel communal

Délibération n°38

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite profiter de cette période de l'année pour récompenser le personnel communal.

Pour ce faire, il propose l'attribution de bons d'achat nominatifs d'une valeur de dix euros chacun à utiliser dans les commerces locaux de Triaucourt pour un montant total de :

- 100 euros pour l'adjoint administratif ;
- 100 euros pour l'adjoint technique à temps complet ;
- 30 euros pour l'adjoint technique à temps non complet.

La date limite d'utilisation de ces bons d'achat est fixée au 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Remplacement d'un agent communal

Délibération n°39

Dans le cadre du départ en retraite de Monsieur Philippe BERTHELEMY courant 2023, Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement en temps utiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder, poste pour poste, au remplacement de Monsieur Philippe BERTHELEMY.

Adhésion au Service de Conseil en recrutement du Centre de Gestion

Délibération n°40

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent communal courant 2023, il convient de procéder à son remplacement.

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion dispose d'un service de Conseil en recrutement. Il offre la possibilité de demander l'intervention du Centre de Gestion dans la procédure de recrutement d'un nouvel agent.

Il propose d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion au Service de Conseil en recrutement du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Rétrocession parcelles Voie de Beaulieu

Délibération n°41

Monsieur le Maire explique que les travaux de réhabilitation avec projet d'extension du Centre de secours de Seuil d'Argonne nécessitent l'acquisition de parcelles supplémentaires par le SDIS.

A cet effet, le Maire propose de rétrocéder à l'euro symbolique non mis en recouvrement les parcelles AB 110, AB 111 et sur une longueur de 10 mètres les parcelles AB 111 et AB 107.

Il précise que cette opération nécessite la réalisation d'un nouveau bornage, dont les frais seront supportés par le SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la rétrocession à l'euro symbolique non mis en recouvrement des parcelles AB 110, AB 111 et sur une longueur de 10 mètres des parcelles AB 111 et AB 107, avec une prise en charge intégrale des frais occasionnés par le SDIS.

Questions diverses

Reconstruction mairie et logement Senard

Le permis de construire est accordé sous réserves de respecter les prescriptions émises par les Sous-Commissions Départementales pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et pour la sécurité contre les incendies.
La Commune reste dans l'attente des pièces nécessaires au lancement de l'appel d'offres, lesquelles doivent être fournies par le maître d'œuvre.

Réhabilitation logement boulangerie

L'architecte retenu pour cette réhabilitation a proposé une première version du projet.
Néanmoins, un examen attentif des esquisses et plans fournis par l'architecte a montré la nécessité de revoir cette proposition pour aboutir à une distribution des pièces plus en adéquation avec ce logement destiné à la location.

Diagnostics immobiliers

Tous les diagnostics sollicités ont été réalisés. Dans l'immédiat, quelques travaux de nature électrique sont à prévoir.

Bulletin communal

La rédaction du nouveau bulletin a débuté. Quelques articles doivent encore parvenir en mairie.

Fibre

La fibre sera installée à la mairie courant janvier. Cette prestation sera réalisée par notre fournisseur, à savoir Orange.

Ordures ménagères

La CODECOM modifie le rythme de ramassage des ordures ménagères résiduelles. Ainsi, à partir de janvier 2023, la collecte des bacs rouges aura lieu une semaine sur deux. Un calendrier des passages sera distribué à la population avec le numéro de janvier du Journal De l'Aire à l'Argonne.

Cérémonie des vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire est prévue le samedi 21 janvier 2023 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Triaucourt.